

# RÉUNION DU CHSCTA DU 29 MARS 2019

Procès-verbal adopté le 14 mai 2019



Etaient présents à la réunion du CHSCT académique :

**Présidente de séance :**

Madame Marie-Danièle Champion, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités

**Représentants des organisations syndicales :**

➤ Membres titulaires :

- Mme Anne-Sophie Ayat, école Ferdinand Buisson à Villefranche-sur-Saône (UNSA)
- M. Dan Helmlinger, collège Frédéric Mistral à Feyzin (UNSA)
- M. David Mayet, école élémentaire Anatole France à Villeurbanne (FSU)
- Mme Cécile Prothon, cité scolaire René Pellet à Villeurbanne (FSU)
- M. Michel Saunier, DEEP au rectorat de Lyon (FSU)
- M. Dominique Sénac, lycée Chaplin Becquerel à Décines (FO)
- Mme Laure Tomczyk, collège Daisy Georges Martin à Irigny (FSU – secrétaire du CHSCTA)

➤ Membres suppléants :

- M. Nicolas Fournier, école élémentaire Chappe à Saint-Etienne (FO)
- M. Serge Guinot, cité scolaire internationale Gerland à Lyon (UNSA)
- M. Gilles Leluc, collège Marcel Pagnol à Pierre-Bénite (UNSA)
- Mme Nathalie Valence, lycée Parc Chabrières à Oullins (FSU)

**Assistaient également à la réunion :**

- M. Pierre Arène, secrétaire général de l'académie de Lyon
- Mme Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines
- M. Daniel Bousquet, inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)
- M. Hervé Darricarrère, directeur de la direction des affaires et moyens généraux (DAMG) du rectorat, présent lors de la présentation du rapport d'inspection
- Mme Bernadette Gérard, conseillère de prévention académique (CPA)
- M. Emmanuel Gichtenaere, conseiller de prévention départemental (CPD) à la DSDEN de la Loire
- Mme Florence Josserson, conseillère de prévention départementale (CPD) à la DSDEN de l'Ain
- Mme Judith Méjean, conseillère de prévention départementale (CPD) à la DSDEN du Rhône
- M. Alain Michel, assistant de prévention du rectorat
- M. François Mullett, directeur des ressources humaines adjoint, directeur de la direction des personnels enseignants (DIPE)
- M. Pascal Perrier, stagiaire inspecteur santé et sécurité au travail

**Ordre du jour :**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2019
- 2/ Examen du programme de prévention académique (P.A.P.) 2019
- 3/ Présentation du rapport de l'inspection de la direction des affaires et moyens généraux
- 4/ Désignation des membres du CHSCTA au sein des groupes de travail « prévention des risques professionnels des enseignants stagiaires du second degré » et « prévention des risques psychosociaux dans l'académie de Lyon »
- 5/ Questions diverses

Madame la rectrice, présidente du CHSCTA, ouvre la séance à 13 heures 30.

La qualité des membres présents est vérifiée et il est constaté que le quorum est atteint.

La présidente remercie les représentants des personnels et membres de l'administration de leur présence à cette séance et indique que M. Thierry Dosch, directeur de cabinet, pourra être invité à rejoindre la séance en tant que de besoin si les membres du comité en font la demande.

Elle indique qu'à la suite de la réunion du CHSCTA du 23 janvier 2019, un groupe de travail a permis de progresser sur de nombreux dossiers, et que les réflexions partagées dans ce cadre peuvent dès lors être approfondies dans le cadre du comité.

Elle fait part de sa pleine satisfaction de constater que la structuration des travaux du CHSCTA progresse favorablement et que la volonté de partage et la dynamique de travail sont positives.

M. Mullett est désigné secrétaire de séance.

La présidente rappelle l'ordre du jour et invite les membres de la commission à présenter leurs éventuelles déclarations liminaires.

La FSU procède à la lecture d'une déclaration (*texte joint en annexe de ce procès-verbal*).

A l'issue de cette déclaration, un membre de la FSU complète cette déclaration liminaire en évoquant la nécessaire disposition d'outils de nature à permettre de déployer une véritable prévention primaire, plutôt que l'intervention dans un très grand nombre de cas dans des situations d'urgence.

La présidente souligne que préventions primaire et secondaire sont fondamentales, et qu'elle rejoint la préoccupation de pouvoir identifier les leviers adéquats pour pouvoir agir efficacement. De manière complémentaire, il lui paraît important de savoir hiérarchiser les priorités et de trouver l'organisation permettant le meilleur partage d'information possible. Elle souhaite remercier les nombreux interlocuteurs qui, au rectorat, dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale et au sein des organisations syndicales, sont pleinement investis dans cette démarche.

L'UNSA procède à la lecture d'une déclaration (*texte joint en annexe de ce procès-verbal*).

FO souhaite rappeler que son organisation syndicale est la première au sein de la fonction publique. FO tient à signaler par ailleurs son opposition aux « contre-réformes » mises en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et souhaite rappeler aux membres du CHSCTA les propos de sa déclaration formulée le 23 janvier 2019.

La présidente indique que la réforme territoriale se poursuit dans le cadre des précisions qui ont été apportées par le ministre, avec notamment la perspective d'un lien hiérarchique entre le recteur de région académique et ses homologues recteurs d'académie et la mise en place de services inter-académiques et de directions régionales.

S'agissant des travaux des préventeurs, la CPA précise qu'une réflexion est engagée avec les académies de Clermont-Ferrand et de Grenoble, notamment sur des sujets traités avec le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

S'agissant de la présence de substances ou matériaux radioactifs dans les établissements scolaires, elle indique que le recensement des laboratoires où se trouvent les C.R.A.B. (compteurs de radioactivité beta et gamma) a été réalisé en 2007 dans l'académie de Lyon. Le conseil régional a participé aux réunions qui portaient sur cet état des lieux et sur leur confinement, collecte et enlèvement. Ce point va de nouveau être à l'ordre du jour d'une prochaine réunion entre les préventeurs de la région académique et le service en charge de cette question au conseil régional car la collecte n'a pas été réalisée.

La secrétaire du CHSCTA indique que ces sources radioactives sont stockées depuis de nombreuses années, et qu'il convient de traiter cette problématique de toute urgence.

L'ISST confirme l'existence de sources radioactives dans certains établissements scolaires, mais indique que celles-ci sont parfaitement scellées. Il reconnaît la nécessité de s'en débarrasser tout en précisant que leur dangerosité, pour autant, n'évolue pas avec le dispositif actuel.

Le SGA indique que la question de la collecte de ces éléments incombe à la collectivité régionale, et qu'elle présente pour celle-ci un enjeu important car elle implique de la part de cette collectivité d'organiser leur regroupement et leur stockage. S'agissant de la conservation des éléments radioactifs, il précise qu'en l'état des informations transmises à l'autorité académique, les conditions d'isolation ont été respectées.

La FSU indique que cette question faisant l'objet d'un nombre important de signalements dans les registres des établissements (par exemple au lycée Brossolette à Oullins), il serait pertinent qu'une information puisse être apportée en réponse, information que ne maîtrisent pas nécessairement les chefs d'établissement concernés.

La présidente indique que, s'agissant de ce dossier, elle demande qu'un courrier soit adressé au conseil régional dans la perspective de déboucher sur un courrier commun, du rectorat et du conseil régional, rappelant l'absence de danger actuel et précisant les perspectives et le calendrier de retrait des sources radioactives.

S'agissant de la présence d'amiante au collège Louis Grüner à Roche-la-Molière, le CPD de la Loire précise que le chef d'établissement a procédé à un signalement auprès du conseil départemental, et que ce dernier prend en charge la situation. Le chef d'établissement va répondre aux agents ayant rédigé un signalement dans le registre de l'établissement sur la base des précisions très récemment adressées par la collectivité.

S'agissant des signalements portés aux registres des collèges Le Grand Cèdre (Coligny), Pierre Valdo (Vaulx-en-Velin) et François Truffaut (Rive-de-Gier), portant sur des problématiques de moyens de vie scolaire, le SGA indique que le modèle d'allocation des moyens utilisé dans

l'académie de Lyon tient compte des effectifs et des caractéristiques des établissements et de leurs élèves. Depuis 3 ans, la présence globale d'assistants d'éducation dans les collèges a d'ailleurs progressé de 25%, et les services académiques procèdent à un examen annuel des écarts entre dotations théoriques et dotations réelles des établissements, en lien avec les directeurs académiques des services de l'éducation nationale et les inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire, dans le cadre d'une volonté de traitement en équité des différentes situations. Au-delà des moyens implantés, les établissements peuvent solliciter l'intervention de l'équipe mobile éducative. La circonstance que des incidents surviennent dans certains établissements ne peut, à elle seule, justifier une demande de moyens supplémentaires en vie scolaire.

S'agissant du collège Pablo Picasso de Bron, la FSU indique qu'au-delà d'une problématique d'assistants d'éducation, une classe mixte accueillant des élèves malentendants demeure en l'attente du recrutement d'un enseignant compétent en langue des signes. Elle précise que cette situation perdure puisqu'elle a conduit à un premier signalement il y a un mois et demi qui a été réitéré la veille de la réunion du CHSCTA.

La présidente indique que selon ses informations, les problématiques de recrutement étaient résolues, et qu'elle va veiller en cas contraire à ce que cette problématique cesse au plus vite. Elle propose de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CHSCTA du 23 janvier 2019**

Madame la rectrice soumet le procès-verbal au vote.

Les résultats du vote sont :

- Vote « pour » : 7
- Vote « contre » : 0
- Abstention : 0

**Le compte-rendu de la réunion du CHSCTA du 23 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.**

*(Rappel : ce dernier est porté à la connaissance de tous sur le site internet de l'académie.*

*<http://www.ac-lyon.fr/pid32740/sante-bien-etre-securite-des-personnels.html>)*

## **2. Programme académique de prévention (P.A.P.)**

A titre liminaire, l'UNSA souhaite savoir si le plan de prévention, qui n'a pas encore été arrêté à la date de réunion du CHSCTA, concerne l'année scolaire en cours ou l'année civile 2019.

La DRH répond que les échéances de bilan du programme de prévention sont fixées au 31 décembre 2019.

Le SGA précise que tout point de ce programme de prévention pourra faire l'objet d'un report de son échéance, avec l'accord des membres du CHSCTA.

La présidente confirme que la diversité et la richesse de ce programme de travail justifient certainement qu'à chaque réunion du CHSCTA, un point soit fait sur l'état d'avancement des différents éléments du programme de prévention, et de statuer régulièrement, en séance, sur

les actions à déployer, leur degré de priorité et les échéances de réalisation des actions. Elle indique qu'il convient en effet de fixer des dates butoirs réalistes aux actions décidées.

Elle précise qu'il serait en outre profitable de disposer d'une perspective pluriannuelle de travail, et que celle-ci devrait être articulée avec le projet stratégique de l'académie.

La CPA procède à la présentation des éléments du programme de prévention. Elle précise que ces derniers ont fait l'objet d'échanges dès la rentrée avec les conseillers de prévention départementaux et les ISST, puis avec les membres du CHSCTA, la DRH et le SGA. Elle précise également que la présentation du programme a notamment été enrichie par l'indication des moyens matériels ou humains mis en œuvre et les résultats attendus. Elle ajoute que les 4 grands axes du programme de prévention respectent les orientations stratégiques ministérielles.

- Axe 1 du PAP : renforcer le pilotage et la coordination de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

S'agissant du futur comité de pilotage dédié à la coordination en matière de santé et sécurité au travail des personnels la présidente indique qu'elle est favorable à la participation de la conseillère technique ASH.

La FSU demande si le CHSCTA sera associé aux travaux de ce comité de pilotage.

Le SGA indique qu'il s'agit là du rôle de la secrétaire du CHSCTA.

La présidente demande à ce que cette précision figure dans le programme de prévention.

La secrétaire du CHSCTA fait observer que sa participation à ces réunions supposera un temps de préparation, et appelle de ses vœux la mise à disposition anticipée de documents de travail, dix jours à l'avance, de manière à permettre des échanges avec les représentants des personnels membres du CHSCTA. Elle demande en outre si la présence d'experts lors de ces comités de pilotage est envisageable.

La présidente indique qu'il sera veillé à ce que ce délai de préparation soit garanti. Elle précise qu'elle souhaite qu'un vivier permanent d'experts scientifiques, notamment de chercheurs, soit en outre constitué afin d'éclairer les différents travaux en tant que de besoin.

Concernant la création d'un service académique, la CPA indique que l'académie de Lyon est l'une des rares académies sans service de prévention pour les personnels. Elle ajoute qu'il serait souhaitable de nommer des personnes ressources sur chacune des thématiques (DUERP, registres...) afin d'être plus efficaces. Elle cite l'exemple de la délégation académique sécurité hygiène et conditions de travail de l'académie d'Aix-Marseille où des chargés de mission spécialisés sur un thème peuvent être sollicités.

La présidente précise qu'elle a mandaté l'ISST afin qu'il réfléchisse et fasse des propositions d'organisation pour la mise en œuvre d'un service académique de prévention. Il bénéficie en effet, par rapport aux représentants des services académiques, d'un regard extérieur en mesure de permettre de disposer d'un regard comparatif entre les différentes initiatives mises en œuvre dans les académies. Il présentera son projet avant fin mai de manière à permettre

que l'organisation arrêtée puisse faire l'objet d'une présentation en CODIRE et être opérationnelle pour la rentrée.

Selon l'ISST l'organisation mise en place dans l'académie d'Aix-Marseille est ancienne et a fait ses preuves. Il fait part de sa préoccupation partagée de disposer d'un état des forces et faiblesses des différentes expérimentations afin d'éviter les écueils éventuellement rencontrés dans d'autres académies.

La présidente indique que ce projet devra comporter des précisions notamment sur les dimensions des locaux, la répartition du travail et l'organisation.

- Axe 2 du PAP : renforcer la prévention des risques professionnels

La CPA présente l'axe 2 du programme de prévention. Elle présente M. Michel, futur assistant de prévention pour le rectorat, et indique qu'il va éprouver le DUERP du rectorat à l'aune d'une nouvelle grille de cotation dont les résultats sont plus simples, plus concrets et plus lisibles.

Sur le sujet du développement d'une application dédiée au DUERP, elle précise que ce sera en définitive le ministère qui assurera la maîtrise d'ouvrage et le développement, et non la DSI comme cela avait été envisagé.

En ce qui concerne la formation des assistants de prévention du second degré, dont la dernière campagne remonte à près de dix ans, elle indique qu'un programme de formation est déployé actuellement avec les collectivités volontaires.

La FSU demande s'il existe encore des EPLE sans assistant de prévention.

La CPA lui précise que cela est possible, et que les conseillers de prévention départementaux veillent à assurer la relance des établissements en pareille circonstance. Elle ajoute que la réflexion est engagée sur la désignation d'assistants de prévention parmi des personnels de l'éducation nationale. Certains chefs d'établissement le font d'ores et déjà.

La FSU demande si l'accès à la liste des assistants de prévention est prévu.

La CPA répond que ces informations seront portées à la connaissance de tous après la nomination des assistants de prévention. En effet, la dernière formation des assistants de prévention du second degré remontant à 2010 il est demandé à tous de participer à une formation initiale de 3 jours afin d'acquérir les compétences indispensables à leurs missions. Les assistants de formation une fois formés seront ensuite nommés officiellement par les chefs d'établissement.

S'agissant des expérimentations du télétravail dans les services académiques, de la RH de proximité et de la politique de soutien, la présidente indique qu'un bilan sera présenté avant la fin de l'année scolaire, afin de permettre la prise de décisions effectives pour la rentrée 2019.

Elle ajoute que l'expérimentation QVT-QVE, à ce stade, ne concerne que quelques établissements scolaires dans les trois départements.

La présidente indique qu'elle a demandé à M. Yves Matillon, enseignant chercheur, de mettre en place une cellule chargée d'examiner toutes les sollicitations d'études qui lui parviendront s'agissant de questions liées aux apprentissages des élèves, en conformité avec la loi Jardet. Il ne sera réservé de suites favorables à ces demandes que dans le strict respect du règlement général sur la protection des données personnelles.

La secrétaire du CHSCTA s'interroge sur les suites qui sont réservées aux visites du CHSCTA organisées dans les établissements et services.

La CPA indique qu'elle veille à prendre contact avec les responsables des établissements ou services visités 6 mois après que celles-ci soient intervenues. Souvent cette prise de contact s'accompagne de conseils et informations complémentaires.

La FSU suggère qu'une rubrique « retour sur les visites » puisse être prévue à chaque réunion du CHSCTA.

La présidente indique qu'à l'instar des préconisations de l'ISST, il convient de se mettre en mesure de collationner les suggestions, d'assurer le suivi de la date de leur mise en œuvre, de recenser les mesures prises pour ce faire.

- Axe 3 du PAP : renforcer le service de médecine de prévention

S'agissant de la mise en place d'un service de médecine de prévention, la DRH annonce que le recrutement d'un médecin de prévention, dont la rémunération a été fixée en application de la grille CISME, doit intervenir au début du mois de mai 2019.

La présidente indique que, pour le recrutement de ce médecin comme pour ceux qu'elle souhaite voir réaliser en complément, il convient de fixer un périmètre géographique d'exercice « supportable » de manière à fidéliser les médecins.

- Axe 4 du PAP : diffuser les connaissances sur la santé et la sécurité au travail

La FSU fait part du défaut d'information suffisante des collègues débutants nouvellement affectés.

Le SGA indique que la communication par le truchement des adresses professionnelles, qui devrait constituer un mode normal d'échange, se heurte en effet à une difficulté dans la mesure où de nombreux agents ont recours à d'autres adresses pour leurs échanges, y compris lorsque ceux-ci sont professionnels.

La secrétaire du CHSCTA estime que, devant cette contrainte, il est plus prudent et efficace d'envisager pour ces personnels une communication dans le cadre du dossier de rentrée.

Concernant l'information de tous les personnels la FSU propose que des temps d'information et d'échanges soient faits par exemple par les membres des 4 CHSCT.

La secrétaire du CHSCTA s'interroge sur la faisabilité de l'ensemble des actions du programme de prévention. Elle demande si ce sera réalisable par les services du rectorat.

La présidente répond que, s'agissant du bilan des expérimentations sur le télétravail et la RH de proximité, il est indispensable de tenir les échéances de bilan fixées. S'agissant des différents groupes de travail thématiques, en revanche, l'essentiel réside dans l'engagement des démarches. Lorsque les attendus des groupes de travail seront des livrables, il conviendra de privilégier des échéances compatibles avec la date de la rentrée scolaire (ainsi de la mise en place d'un service de prévention).

Elle félicite tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce plan académique de prévention qu'elle trouve remarquable par son caractère consensuel.

Les modifications ayant été apportées par la CPA au document initial au fur et à mesure des propositions de modification retenues, la présidente soumet le plan académique de prévention ainsi amendé au vote.

Les résultats du vote sont :

- Vote « pour » : 7
- Vote « contre » : 0
- Abstention : 0

**Après modification en séance le programme académique de prévention est adopté à l'unanimité.**

*(Rappel : ce dernier est porté à la connaissance de tous sur le site internet de l'académie.)*

### **3. Rapport d'inspection de la DAMG du rectorat de Lyon**

L'ISST présente les résultats de l'inspection qu'il a menée au cours de l'année scolaire précédente. Il rappelle que ce service résulte de la mutualisation de deux services qui assuraient antérieurement des missions semblables au sein du rectorat et au sein de la DSDEN du Rhône.

Il indique que son rapport est présenté par familles de risques, et fait part de sa satisfaction d'avoir pu constater que ses conclusions avaient majoritairement été suivies d'une prise en compte et réglées, ce qu'il convient de souligner.

Il précise que le risque chimique est inexistant aujourd'hui.

S'agissant du risque de pollution, qui concerne le parking, il indique que sa prise en charge est en cours, dans le cadre d'une opération mobilisant un important investissement.

S'agissant du construit, il indique une faiblesse concernant la façade du quai de livraison, pour laquelle une entreprise a été contactée. Sur le plan de la sécurité des interventions des agents techniques, l'habilitation électrique d'un nouveau personnel et en cours, et les travaux en hauteur ne seront plus réalisés au moyen d'escabeaux par certains personnels.

S'agissant du risque incendie, les agents sont formés.

La secrétaire du CHSCTA interroge l'ISST sur le fait de savoir s'il pense qu'étant sur place, il bénéficie de retours plus rapides de la part des responsables concernés par les questions de sécurité.

L'ISST indique qu'il dispose d'un protocole pour assurer le suivi des préconisations qu'il formule. Celui-ci comporte une grille de suivi et prévoit un renvoi régulier des informations. Il indique que certains responsables de services ou de sites s'abstiennent de répondre, ce qui pose problème, mais que cela n'a pas du tout été le cas s'agissant de la DAMG.

Au titre de l'activité logistique, le rectorat n'accueille pas d'apprentis à l'heure actuelle, et il n'y a pas d'exposition aux travaux dangereux.

L'UNSA demande si les fiches d'exposition des personnels aux produits dangereux existent pour le rectorat et si les travaux de recloussage avaient modifié les plans de circulation et d'évacuation. L'UNSA rappelle que les réaménagements des locaux devraient faire l'objet d'une présentation en CHSCT.

L'ISST indique que ces documents ne sont plus prévus par le code du travail. S'agissant de travaux de réorganisation des locaux effectués sans l'aval de la commission de sécurité, il précise que quand bien même ceux-ci ont été d'ampleur limitée et sont sans impact sur la sécurité et l'évacuation des personnels, leur existence est en cours de régularisation.

De manière générale, le SGA indique qu'il veille à ce que toutes les problématiques liées aux locaux ou aux réorganisations de services soient suivies de près. Il précise que les projets dans ce cadre sont présentés au comité technique spécial académique qui regroupe les représentants des agents directement concernés par l'activité des services.

FO souhaite revenir sur l'accueil des apprentis, et souligne qu'en cas d'exposition aux risques, la responsabilité des employeurs peut être recherchée pour faute inexcusable. Il demande si les mesures prises au rectorat pourraient être généralisées au sein des établissements scolaires, en faveur de tous les élèves.

Le SGA indique que les élèves, dans les établissements scolaires, relèvent du régime de l'exposition aux travaux dangereux, mais qu'il s'agit de leur lieu de formation et non pas de leur lieu de travail. A ce titre, des mesures de sécurité sont donc prises dans tous les établissements.

L'ISST précise que le lieu de travail, au-delà des apprentis, doit protéger tout le monde tout le temps, même s'il convient qu'une attention plus grande et un encadrement renforcé soient garantis en cas d'accueil de mineurs.

FO regrette que des établissements scolaires accusent du retard sur le dossier de la sécurité de leurs élèves, dans la plupart des cas à défaut de financement suffisant de la part des collectivités territoriales.

L'ISST indique que sur le sujet de la sécurité des élèves, l'académie de Lyon se trouve plutôt en avance.

La FSU intervient pour souligner la spécificité technique de la DAMG, service de 71 personnels dont l'activité est bien différente des autres directions. La FSU indique qu'il serait bon que le travail réalisé sur l'évaluation des risques autour de la sécurité et de la santé dans ce service puisse profiter aux autres directions.

FO souhaite connaître le contenu du diagnostic technique amiante du rectorat.

L'ISST indique que le rectorat n'est pas confronté à un tel risque ; seuls les joints de dilatation du plafond du parking contiennent de l'amiante, en faible quantité. Il précise qu'il est prévu que ces joints soient traités par une entreprise spécialisée, mais confirme qu'aucune personne n'est exposée au peu d'amiante présent.

## Composition des groupes de travail « prévention des risques professionnels pour les enseignants stagiaires du second degré » et « prévention des risques psychosociaux dans l'académie de Lyon »

A la demande des membres du CHSCTA 2 groupes de travail vont être mis en place en ce début de mandature du CHSCTA. Les membres décident de leur composition.

### - Composition du groupe de travail « prévention des risques professionnels des enseignants stagiaires du second degré »

- Au titre de la FSU : M. Zami
- Au titre de l'UNSA : Mme Ayat
- Au titre de FO : M. Fournier

La CPA rappelle que la secrétaire du CHSCTA est conviée en outre à chaque séance d'un groupe de travail.

La secrétaire du CHSCTA indique que les membres du CHSCTA sont conscients du fait que la réforme de la formation des enseignants stagiaires pourrait relativiser les travaux de ce groupe de travail, mais qu'elle estime que sa pertinence demeure malgré cet élément, et qu'il pourrait d'ailleurs être intéressant de pouvoir assurer une comparaison entre les dispositifs lorsque les modalités de la nouvelle formation seront connues.

### - Composition du groupe de travail sur la « prévention des risques psycho-sociaux dans l'académie de Lyon » :

- Au titre de la FSU : M. Saunier
- Au titre de l'UNSA : M. Helmlinger
- Au titre de FO : M. Sénac

## **4. Questions diverses**

Deux questions prévues : le vote de la délégation du CHSCTA lors de la prochaine visite de CHSCT et les avis de FO concernant la charte d'éthique et de conduite des intervenants dans le dispositif d'observations croisées et d'analyse professionnelle évoqué lors de la dernière réunion du CHSCTA.

La présidente porte au vote la composition de la délégation du CHSCTA qui effectuera la visite du pôle ressources de Saint-Etienne dédié à l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs spécifiques (étude des conditions de travail au sein du pôle) :

- Au titre de la FSU : M. Mayet
- Au titre de l'UNSA : Mme Ayat
- Au titre de FO : M. Fournier

La secrétaire du CHSCTA, la CPA, l'ISST et le médecin de prévention seront également invités.

La DRH présidera la délégation.

Les résultats du vote sont :

- Vote « pour » : 7
- Vote « contre » : 0
- Abstention : 0

**La composition de la délégation qui effectuera la prochaine visite du CHSCTA est adoptée à l'unanimité.**

Il est également décidé que le CPD de la Loire serait associé à la préparation de la visite.

FO réitère sa demande de vote d'avis portant sur la charte d'éthique et de conduite des intervenants dans le dispositif d'observations croisées et d'analyse professionnelle évoqué lors de la dernière réunion du CHSCTA.

La CPA projette le document et présente le contexte dans lequel cette charte a vu le jour. Dans le cadre du volet accompagnement du PPCR, les inspecteurs ont mis en place des observations croisées permettant une analyse de pratiques professionnelles collectives. Ce dispositif est proposé dans les établissements, sous couvert du chef d'établissement, aux équipes de professeurs PLP mathématiques physique chimie. Un protocole l'accompagne. Cette charte constitue un engagement moral des participants à la bienveillance et à l'écoute.

Elle cite les principales règles de la charte :

- agir avec civilité et une écoute bienveillante ,
- proposer un travail sincère,
- respecter le travail d'autrui,
- respecter la confidentialité des travaux,
- présenter le dispositif à la classe,
- faciliter l'observation des pairs,
- analyser avec bienveillance.

Le SGA indique qu'après avoir procédé à l'analyse de la charte sur laquelle FO avait appelé l'attention de la rectrice au cours du CHSCTA précédent, il ressort que les termes de celui-ci ne paraissent pas choquants.

FO indique qu'il s'agit d'un document contractuel qui n'a pas lieu d'être dans l'organisation du travail des agents de la fonction publique, qui se trouvent placés dans une situation légale et réglementaire.

La DRH indique que ce document a été élaboré dans l'intérêt des personnels, mais qu'à la suite d'échanges sur sa forme, les inspecteurs ont d'ores-et-déjà supprimé le pavé de signature qui figurait initialement dans le document.

FO indique ne pas souhaiter mettre en doute la bonne foi des concepteurs de ce document, mais souligne que de nombreux personnels ont été gênés par cette formalisation d'un mode d'intervention croisée qui existe par ailleurs depuis longtemps.

La présidente indique que le fait de ne pas avoir à signer ce protocole constitue une amélioration qu'il convient de souligner.

FO reconnaît qu'il s'agit d'une amélioration mais souhaite qu'il soit procédé à un vote pour 2 avis.

La présidente met au vote le premier avis ainsi formulé : « *les membres du CHSCTA demandent le retrait de la charte d'éthique et de conduite des intervenants, ainsi que de la charte des relations au travail* ».

Les résultats du vote sont :

- Vote « pour » : 1
- Vote « contre » : 6
- Abstention : 0

**L'avis n°1 est rejeté par le CHSCTA à la majorité des voix.**

La présidente met au vote le second avis, qui après débat, est ainsi formulé : « *les membres du CHSCTA acceptent le maintien de cette charte, sans signature de la part des agents concernés, liberté étant laissée aux corps d'inspection pour la présenter ou non* ».

Les résultats du vote sont :

- Vote « pour » : 2
- Vote « contre » : 1
- Abstention : 4

**L'avis n°2 est adopté par le CHSCTA à la majorité des voix.**

La FSU énonce un nouvel avis : « *Après 2 ans de fonctionnement dématérialisé des registres SST et DGI, nous constatons un nombre très important de signalements restant sans réponse. Ce taux s'élève à 27% dans le Rhône, 90% dans l'Ain, 32 % dans la Loire. Que compte mettre en œuvre l'administration pour que chaque signalement reçoive une réponse adaptée dans un délai d'un mois conformément au décret du 28/06/2011 et la circulaire d'application du 08/08/11 ?* »

La présidente demande à chacun des CPD d'expliquer ce qui est mis en œuvre afin que ces réponses soient apportées.

La CPD de l'Ain indique que le taux de non-réponse n'est plus du tout de l'ordre de 90%, un effort significatif ayant été produit sur ce point. Elle précise que les relances des directeurs d'écoles, inspecteurs et chefs d'établissement sont désormais réalisées systématiquement, et que celles-ci produisent leurs effets.

La CPD de la Loire indique qu'un important travail de relance est également effectué, limité à l'année 2018 pour le moment. Des contacts sont également pris afin de proposer une éventuelle aide méthodologique, et une incitation à répondre aux signalements « en série » est adressée aux chefs de service. La situation, de ce fait, évolue favorablement.

La CPD du Rhône indique que le volume des signalements ne permet pas une relance systématique, mais des relances sont également effectuées, ainsi qu'un travail de sensibilisation en conseil d'IEN.

La CPA rappelle qu'il revient aux assistants de prévention de suivre le registre santé et sécurité au travail et de conseiller les chefs de service en matière de réponse à apporter. Il est donc primordial de constituer un réseau efficient d'assistants de prévention.

Le SGA indique que, s'agissant des réponses aux signalements, les chefs de services ou d'établissement peuvent se trouver totalement démunis pour apporter des réponses à certains signalements. Il indique qu'il pourrait être intéressant de procéder à une analyse des saisines afin d'identifier la part de celles qui ne relèvent pas de la vocation initiale des registres.

La FSU indique que, compte tenu des précisions apportées sur la question du niveau de réponse aux signalements dans les registres, elle renonce à proposer cet avis au vote.

La présidente, constatant que l'ordre du jour de la séance est épuisé, demande aux membres du CHSCTA s'ils souhaitent aborder d'autres points.

En l'absence de demande, elle tient à remercier les membres du CHSCTA pour la qualité des échanges, et se félicite de l'efficacité d'une préparation et d'échanges ayant permis de respecter parfaitement la préoccupation partagée d'une qualité de vie au travail reposant également sur des durées de réunion annoncées, maîtrisées et respectées.

Elle lève la séance à 16 h 48.

Fait à Lyon, le 14 mai 2019.

La présidente de séance

La secrétaire du CHSCTA

Marie Danièle Campion

Laure Tomczyk

## Documents annexes :

- 1- Déclaration liminaire de la FSU
- 2- Déclaration liminaire de l'UNSA

## Déclaration liminaire de la FSU

- **Les réformes**

Les membres FSU du CHSCTA de l'académie de Lyon dénoncent la politique de destruction de l'éducation nationale menée tambour battant par le ministre. Les attaques fusent de toute part et impactent tous les personnels de l'éducation nationale et les usagers du service public.

La volonté affirmée de fusion des CHSCT dans les CT montre le peu d'intérêt que porte l'administration au suivi et à la prévention de la santé de ses personnels.

L'illustration de ce mépris envers les personnels prend une forme concrète dans l'académie de Lyon : les avis votés lors du CHSCTA de janvier sont toujours sans réponse alors que le délai réglementaire est dépassé.

Ce projet de loi sur la Fonction Publique qui prévoit de vider les CAP de leur substance, notamment de la gestion de la mobilité et de la carrière...va à l'encontre du dialogue social inhérent au travail des CAP, garant de l'équité de traitement et de la transparence des décisions.

L'Administration a-t-elle pris la mesure de la gravité des conséquences de ce mode de gestion en termes de RPS ?

La Réforme du Lycée imposée aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants sans concertation et dans la précipitation en est un autre exemple.

Nous dénonçons la soi-disant école de la confiance qui crée des inégalités territoriales, pédagogiques et humaines et qui détruit le caractère national de l'éducation.

Cela va à l'encontre des Orientations Stratégiques Ministérielles qui présentent comme « une priorité ministérielle l'association des CHSCT sur les réformes et les changements organisationnels » dans les académies.

Enfin, la réforme des écoles primaires avec la création d'Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux inquiète fortement la FSU. Ces établissements regroupant un collège et les écoles de son secteur pourront être mis en place par le Préfet et les collectivités territoriales avec un simple avis de « l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation ». Quelle sera alors la place de l'Education Nationale dans ces nouveaux établissements ?

- **Les registres**

De trop nombreux registres restent sans réponse, ou avec des réponses purement formelles. Nous déposerons un avis à ce sujet.

Nous souhaitons également évoquer des situations préoccupantes d'établissements suite à des signalements sur les registres.

Quel est le protocole mis en place pour la gestion des sources radioactives stockées dans les laboratoires des lycées de l'académie ?

Quelles actions ont été mises en place par l'employeur à la suite du bilan amiante réalisé dans l'académie ? 38 signalements des personnels du collège Louis Grüner exposés à ce risque sont restés sans réponse par exemple.

Comment l'Administration peut-elle affirmer qu'elle assure la santé et la sécurité des personnels et des usagers lorsque le manque d'encadrement adulte est avéré ? Des registres ont été saisis par les personnels en souffrance des collèges Le Grand Cèdre, Pierre Valdo et Louise Michel...

Quels moyens seront alloués pour l'intégration des élèves en situation de handicap suite à la loi de 2005 et la circulaire 2017-011 du 3 février 2017 qui précise que l'enseignant doit être assisté d'un personnel signant dans une classe mixte ?

- **La prévention ?**

Les membres FSU du CHSCTA déplorent le fait qu'aucune prévention ne puisse être construite. La totalité du travail des élus consiste à signaler l'urgence, dans le meilleur des cas à la gérer, du fait de l'absence de moyens nécessaires à la mise en œuvre des orientations ministérielles.

## Déclaration liminaire de l'UNSA

Madame la Rectrice,

Nous nous félicitons de nous retrouver au sein de ce comité et tenons à saluer votre présence dans une instance de première importance à l'heure de grands défis nationaux qui se présentent à notre pays, notamment celui de l'avenir de nos enfants.

Notre réunion en comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail est l'occasion pour nous, représentants de l'UNSA Education, de vous redire notre inquiétude quant à ces réformes en cours. Loi pour une école de la confiance d'une part, loi de transformation de la fonction publique d'autre part, deux projets qui remettent en question tant l'organisation et l'esprit de nos métiers que les fondements d'une République de démocratie sociale articulée sur le paritarisme.

Dans cette période qui voit se développer un climat d'instabilité et d'insécurité des personnels, nous voulons rappeler que notre comité CHSCT a pour fonction de s'assurer que nos conditions de travail sont conformes à une exigence légale qui veut que chaque fonctionnaire soit « bien » dans son métier, à son poste, dans un objectif de service public de qualité.

Plus particulièrement, la réforme du lycée et toutes les transformations nécessaires qu'elle induit, tant administratives que pédagogiques, nous obligent à une vigilance accrue en termes de respect des personnes et d'exercice de leur profession. Vigilance pour que ces conditions de travail ne se dégradent pas, alors qu'au niveau national, le gouvernement ne cesse de clamer vouloir améliorer l'efficacité du service public. Car nous nous interrogeons encore : comment faire mieux pour nos élèves en ayant moins d'enseignants, comment faire mieux dans nos administrations alors qu'il faut accompagner en quelques mois une transformation sociale de grande ampleur ; il s'agit de l'orientation et de l'avenir de 200 000 lycéens publics sur notre territoire académique.

Beaucoup de nos collègues s'inquiètent, et ils ont raison, face à deux réformes dont ils ne perçoivent pas précisément les contours, ni les finalités sinon celle, pour le Gouvernement, de rationaliser les effectifs en mettant à mal l'opérateur public, notamment par le biais du recours aux contrats privés. Ce qui est davantage une marque de défiance à leur encontre qu'un signe de confiance et d'encouragement. Ce qui n'augure pas d'un modèle très porteur des valeurs promises d'amélioration des conditions de travail.

Aussi, Madame la Rectrice, nous serons non seulement attentifs aux missions assignées au CHSCT, qu'il s'agisse du pilotage académique comme des situations de terrain, là où doivent porter effectivement les politiques publiques relatives à notre mandat et à nos missions.

Nous vous remercions de votre écoute.



**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**